

**CONSEIL DE QUARTIER
DU VIEUX-BOURG
RAPPORT ANNUEL 2024**



**CONSEIL DE QUARTIER
DU VIEUX-BOURG**

RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2024

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1. MOT DU PRÉSIDENT	4
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	5
2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE D'UN CONSEIL DE QUARTIER	5
2.2 CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-BOURG	5
2.3 MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER	5
2.4 LIMITES TERRITORIALES DU QUARTIER	7
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	8
3.1 ASSEMBLÉES	8
3.2 ACTIVITÉS DES MEMBRES	8
3.3 DEMANDES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS	10
4. TABLEAU DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL 2023	11
5. PLAN DE TRAVAIL POUR 2024	28
6. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024	29
ANNEXE A	30
ANNEXE B	32

1. MOT DU PRÉSIDENT

Cette année votre conseil de quartier a été dans l'action, la participation et la préparation.

Dans l'action, nous avons écrit trois mémoires dont l'un avec la participation des résidents du quartier pour la vision vélo 2024-2025; comme nous avons pu l'entendre la mobilité active est importante pour les citoyens et ils veulent une meilleure connexion avec les autres quartiers et surtout pouvoir se déplacer à vélo en toute sécurité. Nous avons aussi organisé une campagne d'affichage pour sensibiliser les usagers de la route à la vitesse excessive.

Dans la participation, comme vous pourrez le voir à la lecture de ce bilan, les membres du conseil, en plus de la rencontre mensuelle, ont participé à de nombreuses réunions et consultations. Nous avons aussi collaboré avec différents acteurs du milieu. Entre autres avec les résidents du secteur Everell dans leurs revendications pour l'amélioration de la desserte du RTC. Nous avons aussi collaboré avec les autres conseils de quartier pour souligner notre appui au plan Tramcité et la mise en chantier rapide des phases 1 et 2 du tramway.

Dans la préparation, comme nous savons qu'il reste beaucoup de choses à faire, nous avons élaboré notre plan d'action 2025-2029 qui fut déposé en mars dernier et qui guidera votre conseil de quartier dans ses actions. Nous avons aussi travaillé à l'organisation de la soirée citoyenne qui s'est déroulée en janvier au sujet de la requalification de l'avenue Royale.

Nous aurions aimé que des actions plus rapides soient prises pour la revitalisation de l'avenue Royale comme rue conviviale, mais nous sommes confiants que le projet avance et que les différents départements de la ville sont conscients des demandes des citoyens et travaillent activement à cette requalification.

En terminant permettez-moi quelques remerciements,

Tout d'abord à nos deux conseillers municipaux, madame Isabelle Roy et monsieur Stevens Mélançon pour leur présence active et les informations communiquées lors de nos rencontres.

À madame Camille-Esther Garon, pour son aide, ses suivis et ses conseils qui, tout au long de l'année, nous ont permis d'être plus efficaces.

Et en terminant aux membres du conseil. Merci pour votre engagement. Merci de donner de votre temps. Merci d'avoir à cœur votre quartier.

Éric Courtemanche Baril

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE D'UN CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif créé à la demande des citoyennes et des citoyens d'un quartier et qui a pour but de les représenter. Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et des propriétés municipales, à la vie communautaire et à la sécurité publique. Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier émet des recommandations ou des avis sur des questions d'urbanisme ou diverses questions touchant le quartier, lesquelles lui sont soumises par une instance décisionnelle, tient des consultations publiques, transmet aux instances décisionnelles des avis sur toutes questions qu'il juge pertinentes et bonifie l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

2.2 CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-BOURG

Le conseil de quartier du Vieux-Bourg se réunit habituellement le deuxième mercredi de chaque mois, sauf l'été. La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant le site internet de la Ville, sous la rubrique Participation citoyenne. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment la distribution d'avis directement aux portes des personnes concernées par un projet lors de la tenue d'une consultation publique, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

2.3 MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier offre dix (10) postes électifs, quatre (4) femmes, quatre (4) hommes et 2 postes neutres, accessibles exclusivement aux résidents du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est d'une durée de deux (2) ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre jusqu'à trois (3) autres administrateurs cooptés si les postes neutres ne sont pas comblés (ou un (1) poste coopté s'ils sont comblés) pour des mandats d'un (1) an.

Voici la composition du conseil de quartier du Vieux-Bourg :

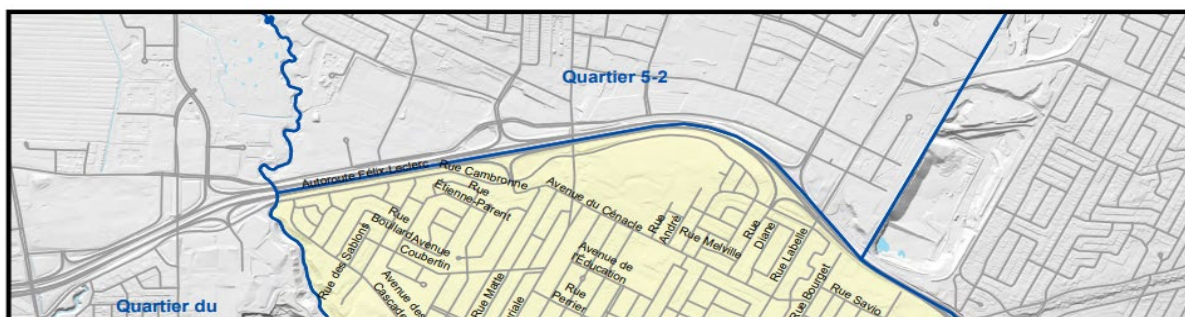
Nom	Titre	Fin du mandat
Éric Courtemanche Baril	Président	Avril 2025
Philippe Beauchamp	Vice-président	Avril 2025
Monique Langevin	Secrétaire	Avril 2026
Vincent Tremblay-Boucher	Trésorier	Avril 2026
Valérie Martel	Administratrice	Avril 2025
Marie-Laure Nelaton	Administratrice	Avril 2026
Daniel Chouinard	Administrateur	Novembre 2024
Émilie Roy	Administrateur	Avril 2024
Guillaume Dufour	Trésorier	Avril 2024
Caroline Bergeron	Vice-présidente	Avril 2024
Yvan Tessier	Administrateur coopté	Avril 2024
Robert Bergeron	Administrateur coopté	Avril 2025
Michel Laflamme	Administrateur coopté	Avril 2025
Louis-Michel Langevin	Administrateur coopté	Avril 2025

Madame Isabelle Roy, conseillère municipale du district de Robert-Giffard, et monsieur Stevens Mélançon, conseiller municipal du district de la Chute-Montmorency-Seigneurial, siègent aussi au conseil de quartier, mais sans droit de vote.

Madame Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques du service de l'interaction citoyenne, a pour rôle d'assurer que les démarches amorcées par le conseil de quartier respectent les normes établies et de rapporter nos décisions auprès de l'administration municipale.

2.4 LIMITES TERRITORIALES DU QUARTIER

Le quartier du Vieux-Bourg est délimité au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'est par la rue Francheville, au sud par le fleuve St-Laurent et à l'ouest par la rivière Beauport. Et au cœur du quartier, le Site Patrimonial de Beauport le traverse.



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1 ASSEMBLÉES

Le conseil de quartier du Vieux-Bourg a tenu dix (10) rencontres. Les assemblées ont eu lieu, sauf exception, dans la petite salle du centre Monseigneur-Laval.

Un procès-verbal est rédigé après chacune des séances. Il contient l'ordre du jour, les questions et commentaires du public, les suivis des divers dossiers, les résolutions, les interventions des conseillers municipaux, la correspondance et la trésorerie. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la Ville de Québec.

Lors de nos assemblées, nous avons eu la chance de recevoir divers organismes et acteurs de la vie communautaire de notre quartier qui sont venus nous présenter leur organisme :

- Conseil du Bassin Versant de la Rivière Beauport
- Maison des Jeunes de Beauport
- Société d'Art et d'Histoire de Beauport
- Groupe de Citoyens du secteur Everell-Vieux-Bourg sud

Ainsi qu'une séance d'information et d'échanges présentée par la ville, sur la sécurisation des corridors scolaires de l'école primaire de l'Harmonie (Monseigneur-Robert) et de l'Externat Saint-Cœur de Marie

L'un des mandats du conseil de quartier est aussi de tenir les consultations publiques et les demandes d'opinions pour les projets de changements de zonage. Une consultation publique et demande d'opinions a eu lieu en 2024 :

- Projet du 740 et 755 Boulevard Des Chutes pour l'autorisation de changements d'usage et ainsi permettre l'implantation d'une garderie au 740 et de l'entreposage domestique au 755. La demande a reçu une opinion favorable de l'ensemble des membres du conseil pour le projet de garderie au 740, et le projet d'entreposage au 755 a été refusé par 6 des 8 membres du conseil de quartier présents.

3.2 ACTIVITÉS DES MEMBRES

Au cours de l'année 2024, les membres ont participé ou assisté à diverses formations, présentations et activités. Voici un bref survol des activités auxquelles nous avons participé et où nous avons représenté le conseil de quartier:

- Vision en itinérance
- Transition écologique et l'amélioration de la qualité de vie

- Modifications des règlements de fonctionnement des conseils de quartier
- Consultation concernant l'hébergement touristique
- Consultation sur la densification
- Table de Développement Local de Beauport
- Atelier participatif sur la phase 4 de la promenade Samuel-de-Champlain
- Commission consultative sur la qualité de l'air
- Présentation de la CUCQ

- Politique de stationnement

- Conférence internationale sur la santé durable

- Vision de l'Habitation de la ville de Québec

- Marché public de Beauport

- Table de concertation vélo des conseils de quartiers

- Table de concertation transport en commun des conseils de quartiers

Nous avons appuyé le Groupe de Citoyens du secteur Everell/Vieux-Bourg sud dans leurs demandes pour une meilleure desserte en transport en commun et pour des infrastructures plus sécuritaires. Nous avons cosigné avec 24 autres conseils de quartiers une lettre d'appui au projet TRAMCITÉ et le déploiement rapide des phases 1 et 2 du tramway. Nous nous sommes prononcés, avec d'autres conseils de quartiers, contre le projet de terminal de conteneurs à la baie de Beauport.

Nous avons déposé cette année trois mémoires. Le premier au CUCQ pour la démolition des bâtiments de la boulangerie Gailuron. Le second dans le cadre de la Stratégie de la Sécurité routière 2025-2029. Et le dernier pour la Vision Vélo 2024-2025

Grâce au programme de sensibilisation à la sécurité routière 2024, nous avons produit et distribué des affiches sensibilisant les usagers de la route à diminuer leur vitesse. Nous avons déposé une demande de financement pour ce même programme pour l'année 2025, pour la production et la distribution d'affiches portant sur la vitesse excessive des véhicules motorisés dans les rues du quartier, mais cette deuxième version sera surtout déployée aux alentours des écoles.

Nous avons émis des commentaires et des résolutions en respect avec notre plan d'action pour 2023-2024 qui se résume en trois grandes priorités qui ont guidé les discussions et les actions du conseil de quartier et détermine les sujets qui sont traités en priorité lors des séances publiques : Sécurité routière; Quartier unique, vivant et animé; Participation citoyenne. (voir annexe B)

3.3 DEMANDES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Les demandes des citoyens peuvent nous être adressées par courriel, par le biais de notre page Facebook ou encore mieux pendant la période réservée aux questions et commentaires du public au cours de nos assemblées mensuelles. Lors de nos assemblées de 2024 les demandes des citoyennes et des citoyens ont concerné principalement la sécurité routière, la protection du patrimoine bâti, la requalification de l'avenue Royale et des problématiques liées au RTC.

4. TABLEAU DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL 2024

Numéro	Date	Résolutions	Suivis / état de situation
24-CA-01	14 février	<p>Concernant la surveillance et le respect de la réglementation sur la limitation du transit des véhicules lourds sur la rue Labelle</p> <p>CONSIDÉRANT que la réglementation existante interdit la circulation de transit des véhicules lourds sur la rue Labelle;</p> <p>CONSIDÉRANT que, malgré la réglementation en place, il arrive souvent que des véhicules lourds empruntent la rue Labelle sans faire aucune livraison durant leur parcours pour aller rejoindre l'autoroute Montmorency;</p> <p>CONSIDÉRANT que la rue Labelle est une rue résidentielle utilisée par de nombreux usagers (automobilistes, véhicules de livraison, cyclistes et piétons);</p> <p>CONSIDÉRANT la dangerosité des intersections rue Labelle, avenue Royale et rue Odette-Pinard pour les piétons, les cyclistes et les utilisateurs de véhicules d'aide au déplacement.</p> <p>SUR PROPOSITION M. Daniel Chouinard, secondé par M. Philippe Beauchamps, IL EST RÉSOLU unanimement de demander à la Ville quelles sont les mesures de contrôle qu'elle a mis en place pour faire</p>	<p>4 mars 2024</p> <p>Réponse de l'administration et du service des transports et de la mobilité intelligente :</p> <p>« La Ville peut encadrer la circulation des camions sur son réseau routier. La réglementation est généralement déployée à l'échelle d'un secteur à l'intérieur duquel la circulation des camions est interdite. Des exceptions doivent cependant être prévues lors de l'adoption du cadre réglementaire, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire une livraison locale (ex. : le camion d'un magasin qui livre un bien) ; • Rendre un service (ex. : le camion et une remorque d'une entreprise de terrassement) ; • Accéder à un point d'attache (établissement de l'entreprise). <p>La signalisation étant ici conforme et en place, cette requête s'adresse maintenant plutôt au SPVQ.</p> <p>Nous vous recommandons de placer cette demande via le 311 avec un maximum de précisions quant aux moments où des interventions seraient les plus appropriées, pour prise en charge par le service de police. »</p> <p><u>VOIR 24-CA-04</u> pour commentaires à cette réponse</p>

		respecter la réglementation existante, et si ces mesures sont peu fréquentes et aléatoires dans le temps, quels correctifs prévoit-elle mettre en place pour en améliorer le respect.	
24-CA-02	14 février	<p>Concernant les défis de transports lors des jours de tempête</p> <p>CONSIDÉRANT que le stationnement lors des jours de tempête est laborieux pour les citoyens, surtout dans les quartiers centraux;</p> <p>CONSIDÉRANT que les difficultés de transport lors des jours de tempête sont une source de perte de productivité pour les commerces et les organisations, et une perte de revenus pour certains travailleurs;</p> <p>CONSIDÉRANT que les véhicules stationnés et ceux qui circulent pendant les tempêtes peuvent être encombrants pour les opérations de déneigement;</p> <p>CONSIDÉRANT que la marche peut être difficile sur des trottoirs en attente d'être déneigés, pour certains piétons.</p> <p>SUR PROPOSITION de Mme Valérie Martel, secondée par Mme Émilie Roy, IL EST RÉSOLU unanimement de demander à la Ville et au Réseau de transport de la Capitale (RTC), de rendre l'accès au transport collectif gratuit lors des journées de tempête et lors des opérations</p>	<p>20 mars – réponse de Mme Brigitte Lemay directrice de la division Communications et affaires publiques, RTC</p> <p>Le RTC reçoit votre résolution avec intérêt; il est vrai que le transport en commun est pour plusieurs une alternative intéressante à la voiture. Cette alternative prend encore plus de sens lorsque les conditions routières sont difficiles. En cas de travaux routiers majeurs, de grands événements ou, comme vous le mentionnez dans votre résolution, lors d'opérations de déneigement, se déplacer en transport collectif peut s'avérer plus convivial et efficace que la voiture.</p> <p>Cependant, le financement du RTC repose entre autres sur la contribution des utilisateurs. Donc, dans un contexte budgétaire précaire, des initiatives de gratuité du transport collectif ne sont malheureusement pas envisagées.</p> <p>Rappelons toutefois que le RTC s'efforce de maintenir des titres flexibles et tarifs abordables malgré ces importants défis budgétaires. De plus, la Ville de Québec a mis en place un programme de tarification social, ÉquiMobilité qui offre une réduction de tarifs aux personnes à faible revenu.</p>

		de déneigement d'envergure subséquentes.	
24-CA-03	8 mai	<p>Concernant les problèmes vécus par les résidents du quartier Everell/Vieux-Bourg Sud.</p> <p>Le conseil de quartier du Vieux-Bourg appuie le Groupe citoyen et demande au Conseil d'arrondissement et à la Ville de Québec de prendre leur lettre et leur pétition en considération, et que des changements soient apportés.</p> <p>La proposition de M. Éric Courtemanche-Baril, secondé par M. Philippe Beauchamps, est approuvée à l'unanimité.</p>	<p>(9 mai - copie à Yvan Tessier) Camille Esther : résolution transmise et déposée auprès des personnes concernées le 14 mai 2024</p> <p>30 mai : réponse de Mme Brigitte Lemay, directrice de division-Communications et Affaires publiques –</p> <p>« Le RTC reçoit votre résolution avec grande ouverture. La desserte des quartiers périphériques est une priorité pour notre organisation. Dans les dernières années, nous avons ajouté 16 000 heures de service hors du centre-ville, ce qui représente une hausse de 10% de l'offre de service, en plus de déployer un service de transport à la demande, FlexiBUS. Nous souhaitons poursuivre sur cette lancée dans les années à venir, c'est pourquoi nous maintenons nos demandes auprès du gouvernement du Québec pour avoir un cadre financier stable, pérenne et indexé sur cinq ans. Nous croyons fermement qu'un meilleur financement du transport collectif est un investissement payant qui permettra une meilleure mobilité dans la région. Nous sommes malheureusement toujours en attente d'une réponse quant à notre financement pour les prochaines années. Rappelons que les services du RTC sont financés par les contributions de l'agglomération de Québec, le gouvernement du Québec et les revenus des utilisateurs. Il est donc difficile pour le RTC à ce moment de répondre aux différentes demandes de bonification de l'offre de service sur son territoire. Les négociations en cours avec l'ensemble des paliers de gouvernement qui contribuent au</p>

			<p>transport collectif auront un grand impact sur la capacité du RTC à maintenir l'offre de service actuelle et à pouvoir la bonifier dans le futur. »</p> <p>Copie transmise à Yvan Tessier, pour le Groupe citoyen Everell, le 15 juin.</p>
24-CA-04	12 juin	<p>Concernant la surveillance et le respect de la réglementation sur la limitation du transit des véhicules lourds sur certaines artères résidentielles</p> <p>CONSIDÉRANT que la réglementation existante interdit la circulation de transit des véhicules lourds sur différentes artères résidentielles dans la Ville de Québec;</p> <p>CONSIDÉRANT que, malgré la réglementation en place, il arrive souvent que des véhicules lourds empruntent ces artères sans y arrêter pour des livraisons locales;</p> <p>CONSIDÉRANT que ces artères résidentielles sont utilisées par de nombreux usagers (automobilistes, véhicules de livraison, cyclistes et piétons de tout âge et capacité);</p> <p>CONSIDÉRANT que de loger une demande au service 311 pour signaler le passage de véhicules ne respectant pas la réglementation en place, n'est pas une mesure préventive; suite à la réponse de la Ville à la résolution 24-CA-01.</p>	<p>Commentaires apportés à la réponse de la Ville jugée insatisfaisante, à la résolution 24-CA-01</p> <p>14 juin : « <i>La Ville de Québec travaille effectivement en collaboration avec le gouvernement du Québec dans une refonte réglementaire, qui devrait permettre à terme un élargissement des types de mesures de contrôle automatisées. Actuellement, seuls les péages, les infractions en matière de vitesse et de feux rouges sont permises en contrôle automatisé (avec émission de contravention, le cas échéant). Un élargissement de cette directive pourrait nous permettre à terme de contrôler d'autres types d'infractions. Le camionnage fait partie de la réflexion, mais représente un défi particulier, car il faut faire la démonstration qu'un camion qui circule en infraction présumée ne le fait pas pour une livraison locale ou pour rejoindre son port d'attache. »</i></p>



		<p>SUR PROPOSITION de M. Daniel Chouinard, secondé par M. Philippe Beauchamps, IL EST RÉSOLU unanimement de demander à la Ville si son service responsable de la sécurité routière fait une veille technologique pour des systèmes de surveillance faisant appel à l'intelligence artificielle, afin d'éventuellement en installer dans les secteurs problématiques où il est fréquent que la réglementation limitant le transport lourd n'est pas respectée. Ceci afin de contrôler à la source le problème plutôt compter sur un signalement au 311 après les événements observés.</p>	
23-CA-05	12 juin	<p>Concernant l'accès au parc Duchâtel</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il est seulement possible d'accéder au parc Duchâtel par le nord via le boulevard des Chutes, par l'ouest via la rue Duchâtel, et qu'aucun accès physique n'y est possible par l'est;</p> <p>CONSIDÉRANT les préoccupations des citoyens demeurant à l'est du parc Duchâtel en ce qui concerne l'accès sécuritaire à ce dernier en tout temps;</p> <p>SUR PROPOSITION M. Louis-Michel Langevin, secondé par M. Robert Bergeron, IL EST RÉSOLU unanimement de demander à la Ville de remédier au problème d'accès sécuritaire au parc Duchâtel pour tous ses</p>	<p>14 juin : Mme Camille Esther demande de répondre à la question suivante : « <i>Nous ne sommes pas sûrs de bien saisir la portée de la requête: demande-t-on au TMI d'analyser l'ajout / la bonification de liens piétonniers pour accéder aux points d'entrée existants ? Ou bien y a-t-il un désir d'aménager un nouveau lien d'accès direct au parc à travers une propriété bordant la limite est du parc (un des propriétés situées du côté ouest de la rue Odette-Pinard) ? À quels enjeux "d'accès sécuritaire" est-il ici fait référence ?</i> »</p> <p>25 juin : Le courriel initial de M. Mathieu Prévost –en mesure de préciser la demande—est transmis à Camille Esther comme complément d'informations au service concerné à la Ville. M. Prévost est informé.</p>

		usagers demeurant à l'est de celui-ci.	<p>2 juillet : Remerciements de M. Prévost; il en informera ses voisins et demande de le tenir informé.</p> <p>23 juillet : Copie de la réponse de la Ville à M. Prévost demandée à Camille Esther</p> <p>5 octobre : M. Prévost demande un suivi auquel je réponds l'informant que j'ai transmis sa demande à la ville puisque le CQ n'était pas en mesure de répondre aux interrogations du service concerné</p> <p>9 octobre : Lors du CA, Camille Esther m'informe avoir obtenu de M. Prévost l'autorisation qu'elle donne ses coordonnées personnelles à la personne concernée à la Ville; laquelle parlera à M. Prévost</p>
24-CA-06	11 septembre	<p>Concernant la Stratégie de sécurité routière 2025-2029 de la Ville de Québec</p> <p>CONSIDÉRANT les préoccupations du Conseil de quartier du Vieux-Bourg en ce qui concerne la sécurité routière pour l'ensemble des utilisateurs de son territoire; CONSIDÉRANT les problématiques en sécurité routière portées à son attention par plusieurs citoyens;</p> <p>SUR PROPOSITION de M. Daniel Chouinard, secondé par M. Éric Courtemanche, IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter un mémoire sur l'appui à la Stratégie de sécurité routière 2025-2029 de la Ville de Québec.</p>	

<p>24- CA-07</p>	<p>11 septemb re</p>	<p>Concernant les paiements en lien avec la campagne d'affichage pour la sécurité routière</p> <p>CONSIDÉRANT que la ville de Québec a attribué une subvention de 3 000 \$ au Conseil de quartier du Vieux-Bourg (CQVB) pour une campagne d'affichage favorisant la sécurité routière.</p> <p>CONSIDÉRANT que le coût d'impression a été de 2 759,49 \$ pour 180 panneaux 12"x24". L'impression fût réalisée par Signalisation Fab.</p> <p>CONSIDÉRANT que le coût de graphisme, réalisé par Patricia Blanchette, a été de 100 \$.</p> <p>CONSIDÉRANT que le coût des pieux de bois et de la quincaillerie nécessaire pour compléter les 180 panneaux sera d'environ 500 \$ (340 \$ de piquets et 160 \$ de quincaillerie). L'assemblage sera réalisé bénévolement par les membres du CQVB et autres personnes désirant nous aider.</p> <p>CONSIDÉRANT un coût total du projet d'affichage d'environ 3 360 \$, un dépassement de 360 \$ de plus que la subvention octroyée par la ville de Québec.</p> <p>CONSIDÉRANT que plusieurs demandes ont été faites par les citoyens du Vieux-Bourg au CQVB demandant de telles affiches.</p>	<p>9 octobre : chèque de 3 000 \$ (2^e émission) remis à Vincent Tremblay-Boucher</p>
-----------------------------	------------------------------	--	--

		<p>Il est résolu que :</p> <p>Le CQVB permet le paiement de 2 759,49 \$ à Signalisation Fab pour les coûts d'impression.</p> <p>Le CQVB permet le paiement de 100 \$ pour le graphisme à Vincent Tremblay-Boucher, car il a déjà déboursé le montant lié au graphisme à Patricia Blanchette.</p> <p>Le CQVB permet le paiement de 500 \$ pour compléter les affiches. 140 \$ proviendra de la subvention de la ville de Québec. Le 360 \$ supplémentaire proviendra du fonds de roulement du CQVB pour combler le dépassement du coût du projet d'affichage. Le reste du 360 \$ non utilisé restera dans le compte du CQVB.</p> <p>Le CQVB fournira toutes les factures citées ci-haut au trésorier pour une comptabilité complète et transparente.</p> <p>La proposition de M. Vincent Tremblay Boucher est secondée par M. Daniel Chouinard et adoptée à l'unanimité.</p>	
24-CA-08	11 septembre	Remplacer la rencontre régulière du 9 janvier 2025 par une rencontre citoyenne sur l'avenir de l'Avenue Royale	





		<p>Le président, M. Éric Courtemanche-Baril, propose que la rencontre du 9 janvier 2025 soit annulée et remplacée par une rencontre citoyenne portant sur l'avenir de l'Avenue Royale. Cette rencontre se tiendrait le 22 janvier 2025 dans la grande salle du centre de loisir Mgr Laval.</p> <p>Proposition secondée par Mme Monique Langevin et approuvée à l'unanimité.</p>	
24-CA-09	9 octobre	<p>24-CA-10 Réaménagement de la pente pour accéder au Parc de la rivière Beauport Sud à partir de l'Avenue des Cascades</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier du Vieux-Bourg appuie la Ville de Québec pour la reconfiguration complète de la pente qui accède au Parc de la Rivière Beauport Sud à partir de l'avenue des Cascades;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les traverses de pistes cyclables au nord de la Rivière Beauport présentent 2 côtes avec des dénivelés abruptes et dangereux, et sont difficiles à monter et à descendre;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la nouvelle piste cyclable sur l'avenue du Cénacle générera une augmentation du débit des cyclistes vers des Cascades;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'à l'est nous avons des pôles générateurs de déplacement,</p>	<p>Réponse de l'équipe de mobilité active reçue le 12 novembre 2024</p> <p>Nous sommes conscients des enjeux liés aux 2 fortes pentes concernant la piste cyclo piétonne située dans le parc de la rivière Beauport, et des freins potentiels de celles-ci sur la pratique du vélo. D'une part, une solution « simple et facile » n'est pas envisageable en fonction de la configuration du parc de la Rivière Beauport. Il y a des éléments de grande complexité, notamment en lien avec l'adoucissement des pentes de la piste, entre autres, le respect du milieu naturel, le dénivelé important, la faisabilité, les coûts potentiels, etc.; d'autre part, selon notre analyse du réseau cyclable projeté dans le secteur, un lien serait bénéfique pour la desserte des quartiers et leur connexion au réseau.</p> <p>Par contre, nous devons poursuivre nos analyses :</p> <ol style="list-style-type: none">1) pour trouver la meilleure alternative;2) en fonction de cette meilleure alternative, voir comment celle-ci se place dans la priorisation de nos interventions concernant notre réseau de mobilité active.

		<p>dont plusieurs concernent les jeunes;</p> <p>Le conseil de quartier du Vieux-Bourg demande à la Ville de Québec d'envisager des liens permanents qui seraient une alternative pour faciliter et sécuriser tous les types de cyclistes qui circulent d'est en ouest de la rivière Beauport et du nord au sud à partir de l'entrée de cette pente sur l'avenue des Cascades; et suggère de communiquer avec M. François Lessard, son représentant à la Table de concertation vélo, pour toutes précisions ou informations supplémentaires. frankles_air@hotmail.com ou tél. 418-473-2747</p> <p>La proposition de M. Philippe Beauchamp est secondée par M. Vincent Tremblay-Boucher, et approuvée à l'unanimité. =====</p> <p>Suggestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un aménagement cyclable sur le pont de la rue Cambronne pourrait être envisagé pour répondre aux différents besoins identifiés et semble envisageable. 	<p>À plus court terme, le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI), responsable de la sécurité routière, envisage de réaliser diverses interventions au niveau de la signalisation dès le printemps prochain, afin d'améliorer le niveau de sécurité (notamment pour la descente) de la piste sur le tronçon en forte pente, au sud de l'avenue des Cascades.</p>
24-CA-10	9 octobre	<p>24-CA-11 Résolution concernant l'accessibilité aux activités sportives avec emphase sur la natation</p> <p>CONSIDÉRANT que l'offre de service est grandement inférieure à la demande.</p>	<p>Réponse reçue le 12 novembre 2024</p> <p>Dans le secteur du Vieux-Bourg, les 3 bassins (Monseigneur Robert - piscine extérieure, Centre loisir Mgr Laval et La Seigneurie - intérieure) desservent toutes les clientèles (aînés, adulte, jeunesse, scolaires, organismes, club,</p>

		<p>CONSIDÉRANT que les cours se remplissent en moins d'une minute.</p> <p>CONSIDÉRANT la densification actuelle et future de la population de Beauport.</p> <p>CONSIDÉRANT l'importance de savoir nager pour prévenir des noyades.</p> <p>Sur proposition de Vincent Tremblay-Boucher, secondé par Louis-Michel Langevin, le CQVB demande à la ville de bonifier les offres de service pour les activités sportives se remplissant très rapidement; en mettant en priorité la natation dû à son importance pour la prévention des noyades.</p>	<p>etc.) L'horaire des bassins est complet. Pour l'année 2024, il y a eu 3079 inscriptions aux différents cours offerts sur une possibilité de 3273 places. L'utilisation de ces bassins est maximisée. Deux autres bassins sont à proximité de ce secteur: piscine du centre communautaire des Chutes et la piscine Giffard. Ce dernier bassin est l'un des bassins offrant le plus de jours d'opération pendant la période estivale ainsi qu'un horaire diversifié pour toutes les clientèles. Nous demeurons vigilants et tentons de répondre au mieux aux besoins selon les capacités.</p>
24-CA-11	13 novembre	<p>Résolution concernant l'opportunité d'installer des rampes pour assurer la sécurité des piétons dans plusieurs rues très pentues du quartier Vieux-Bourg de l'arrondissement de Beauport.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE plusieurs rues anciennes du Vieux-Bourg situées au sud de l'avenue Royale et débouchant sur celle-ci sont très pentues;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE certaines de ces rues n'ont aucun trottoir;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE plusieurs circuits d'autobus (dont la 800) circulent sur l'avenue Royale et que, par conséquent, la</p>	<p>Réponse reçue le 28 novembre :</p> <p>« La Stratégie en sécurité routière 2025-2029 porte une action phare visant à sécuriser les déplacements des personnes âgées. Il y aura lieu d'analyser l'opportunité d'installer des mains courantes dans les rues en forte pente. Le secteur de l'avenue Royale et ses rues perpendiculaires feront partie de cette analyse. »</p>



		<p>population vivant au sud de cette artère doit emprunter ces rues pentues pour utiliser le transport en commun;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les risques de chutes sont grandement accrus en hiver;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la population visée est vraisemblablement vieillissante;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE de telles rampes existent dans des rues beaucoup moins pentues de la Ville de Québec, comme en témoigne la photo prise sur la rue Dolbeau du quartier Saint-Sacrement jointe à la résolution;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec travaille actuellement à sa Politique de sécurité routière 2025-2029.</p> <p>Sur une proposition dûment appuyée, le conseil de quartier du Vieux-Bourg demande à la Ville de Québec et à ses spécialistes en sécurité routière d'analyser l'opportunité d'installer des rampes dans plusieurs rues en pente débouchant sur l'avenue Royale.</p>	
--	--	--	--

			
<p>24-CA-12</p>	<p>13 novembre</p>	<p>Appui au mémoire « Vision vélo 2025-2026 quartier du Vieux-Bourg »</p> <p>Le conseil de quartier appuie le mémoire portant sur la Vision vélo 2023-2024 quartier du Vieux-Bourg qui lui a été présenté par M. François Lessard, représentant du conseil de quartier à la Table de concertation vélo, lors de la rencontre du 13 novembre 2024.</p> <p>Les commentaires et les demandes contenus dans ce mémoire expriment parfaitement les valeurs et priorités du conseil de quartier du Vieux-Bourg.</p> <p>Copie du mémoire à ce lien : https://docs.google.com/Document/d/1Ttq79Cv6pU6Xn2gUt iTgtpv9X jwxGXlysGiK4ELb90/edit?usp=sharing</p>	<p>Voir aussi la réponse de la Ville à la résolution 24-CA-09, reçue le 12 novembre.</p> <p>Reçu le 13 décembre : Résolution TCV-26 : Concernant l'appui de la table de Concertation Vélo des Conseils de Quartiers à la résolution sur le réaménagement de la pente d'accès de la piste cyclopiétonne qui relie l'avenue des Cascades aux aménagements cyclables du parc de la rivière Beauport ou à tout autre cheminement alternatif qui permettrait de joindre les 2 rives.</p> <p>Approuvée le 19 novembre 2024 lors de la réunion régulière de la table de concertation vélo des conseils de quartiers</p>  <p>TABLE DE CONCERTATION VÉLO CONSEILS DE QUARTIER</p> <p>La Table de concertation vélo des conseils de quartier de la Ville de</p>



		<p>Proposition présentée par Mme Monique Langevin, secondée par M. Vincent Tremblay Boucher, et approuvée à l'unanimité.</p>	<p>Québec (TCV) appuie la résolution du conseil de quartier du Vieux-Bourg qui demande un réaménagement de la pente pour accéder au Parc de la rivière Beauport Sud à partir de l'Avenue des Cascades (24-CA-10 du CQ du Vieux-Bourg) ou, à défaut, d'un trajet alternatif permettant aux cyclistes de franchir la rivière Beauport.</p> <p>Cette résolution de la table fait suite à sa résolution TCV-22 émise le 20 juin 2023 qui demandait également des actions pour cette pente dangereuse.</p> <p>Note : La TCV a pris connaissance de la réponse de l'équipe de Mobilité Active de la ville faite au CQ du Vieux-Bourg.</p> <p>Proposé par François Lessard, secondé par Pierre Baillargeon</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
24-CA-13	13 novembre	<p>Plan d'action du CQVB 2025-2029</p> <p>Monsieur Éric Courtemanche, secondé par Mme Marie-Laure Nelaton, propose que la production du plan d'action soit confiée à Mmes Valérie Martel et Monique Langevin; qu'une première version soit soumise aux membres du CA en décembre, et que la version finale soit déposée en février. Proposition approuvée à l'unanimité.</p>	
24-CA-14	13 novembre	<p>Rencontre citoyenne du 23 janvier 2025</p> <p>Mme Valérie Martel, secondée par Mme Marie-Laure Nelaton,</p>	

		<p>que le groupe de travail soit composé de MM. Éric Courtemanche-Baril, Philippe Beauchamps, Robert Bergeron et Louis-Michel Langevin. Proposition approuvée à l'unanimité.</p>	
24-CA-15	13 novembre	<p>Table de concertation Transport en commun</p> <p>Monsieur Éric Courtemanche-Baril propose, secondé par M. Vincent Tremblay Boucher, que Mme Valérie Martel, à titre d'utilisatrice, représente le CQVB à cette table de concertation. Proposition approuvée à l'unanimité.</p>	
24-CA-16	11 décembre	<p>Résolution concernant les « trottoirs barrés »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Considérant que la ville de Québec travaille actuellement sur sa nouvelle Stratégie de Sécurité routière 2025 – 2029 ; • Considérant qu'il existe un article dans le Tome V signalisation routière du Code de la sécurité routière du Québec qui s'énonce comme suit : <p style="padding-left: 40px;"><i>« 4.42.4.1 Corridor pour piétons Lorsqu'un trottoir est obstrué en raison de travaux, le panneau T-80-3 « Trottoir barré » doit être installé.</i></p>	<p>Rappel adressé à la Ville le 12 mars 2025 -- Résolution 25-CA-04</p>



		<p>Un corridor temporaire d'une largeur minimale de 1 m doit être aménagé du côté des maisons ou des immeubles.</p> <p><i>Si ce corridor ne peut être mis en place sur ce côté du chemin public, il doit être situé sur la chaussée et être délimité par des repères visuels.</i></p> <p><i>La circulation des piétons peut, s'il y a lieu, être détournée sur le trottoir opposé, à</i></p> <p>l'endroit où les piétons peuvent traverser en toute sécurité. Les panneaux « Détour pour piétons et cyclistes » (T-90-13 à T-90-15), « Détour pour piétons » (T-90-16 à T-90-18), « Utiliser l'autre trottoir » (T-81-1) et « Utiliser passage temporaire » (T-81-2) sont utilisés pour indiquer la direction du chemin de détour à suivre par les piétons et les cyclistes, le cas échéant. Ces panneaux doivent être installés aux endroits appropriés pour indiquer le parcours à suivre. » (Les caractères gras sont de nous)</p> <ul style="list-style-type: none">• Considérant que durant l'été 2024 notamment, des travaux ont été effectués sur l'avenue	
--	--	---	--

		<p>Royale face au 997 et sur la rue Seigneuriale face au 12 et que, comme le démontrent les photos présentées à l'annexe 1, aucun corridor pour piétons n'a été réalisé;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Considérant que ces deux artères, à ces emplacements ne possèdent qu'un seul trottoir et que par conséquent les piétons devaient franchir ces obstacles en circulant dans la rue, sans aucune protection; • Considérant qu'un membre de notre conseil de quartier a pu constater que cet article du code de la sécurité routière est souvent ignoré par les autorités de la Ville comme le démontrent d'autres photos de l'annexe 1; <p>Le Conseil de Quartier du Vieux Bourg voudrait qu'on lui explique pourquoi cet article du Code n'est pas appliqué avec rigueur pour assurer la sécurité des piétons, notamment pour les personnes âgées, les écoliers, les mamans promenant leurs enfants, etc.</p> <p>La proposition de M. Robert Bergeron, secondée par Mme Valérie Martel et approuvée à l'unanimité.</p>	
--	--	--	--

<p>24- CA-17</p>	<p>11 décembr e</p>	<p>Appui à la lettre commune contre le terminal de conteneurs à la Baie de Beauport</p> <p>Les membres du conseil de quartier du Vieux-Bourg appuient unanimement la lettre commune contre le terminal de conteneurs à la Baie de Beauport, et ajoutent leurs signatures à celles déjà obtenues par M. Anthony Cadoret, président du CQ de Saint-Jean-Baptiste. Copie de la lettre commune est jointe à cette résolution. Proposition de Mme Monique Langevin, secondée par M. Louis-Michel Langevin et appuyée à l'unanimité.</p>	
<p>24- CA-18</p>	<p>11 décembr e</p>	<p>CA-24-18 Prévision budgétaire pour la rencontre citoyenne du 23 janvier 2025</p> <p>M. Éric Courtemanche-Baril propose de prévoir un budget de 500 \$ pour la tenue de la rencontre citoyenne du 23 janvier 2025; rencontre dont le thème portera sur la revalorisation de l'Avenue Royale.</p> <p>La proposition de M. Éric Courtemanche-Baril est secondée par M. Philippe Beauchamps et approuvée à l'unanimité.</p>	

5. PLAN DE TRAVAIL POUR 2025

Pour l'année 2025, en plus des demandes citoyennes, des demandes d'opinion et des dossiers ponctuels, nous voulons procéder à une consultation publique sur l'avenir de l'avenue Royale dans la perspective d'en faire une rue conviviale. Cette consultation doit se faire entre autres par une séance d'échanges lors d'une soirée citoyenne en janvier 2025. Nous travaillons à un nouveau plan d'action 2025-2029 qui sera présenté en mars et qui saura nous guider dans nos réflexions et nos choix pour les quatre prochaines années. Comme en 2024, nous voulons aussi être plus sensibilisés aux particularités et aux défis qui peuvent se retrouver dans les autres secteurs du quartier comme le secteur Everell, le boulevard Ste-Anne, l'autoroute Dufferin-Montmorency, la rue Seigneuriale et la rivière Beauport.

6. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les charges encourues durant l'exercice financier 2024, sont reliées au programme de sécurité routière et à l'achat d'articles pour la prise de notes.

Le bilan et les états financiers disponibles en annexe reflètent cette situation. (voir annexe A)

ANNEXE A

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

2024

Actif

Actif à court terme

Encaisse 5476,00 \$

5476,00 \$

Passif

Passif à court terme

Créditeurs 3399.30 \$

Actif net

Non grevé d'affectation 2076.70 \$

Grevé d'affectation

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
AU 31 DÉCEMBRE 2024

Produits

Subvention Programme de mobilisation à la sécurité routière	3 000 \$
Subvention Ville de Québec/fonctionnement	2 500 \$

Total	5 500 \$

Charges

Programme de mobilisation à la sécurité routière	3297.16 \$
Papeterie	102.14 \$
Frais bancaires	24. \$

Total	3423.30 \$

Au nom du conseil de quartier :

Vincent Tremblay-Boucher, trésorier

Éric Courtemanche Baril, président

ANNEXE B

Priorités 2023-2024 pour le conseil de quartier du Vieux-Bourg

Les membres du conseil de quartier du Vieux-Bourg se sont réunis à la fin du mois d'août et une seconde fois en septembre afin d'établir les priorités de l'année à venir pour le quartier. Un tour de table riche en idées et discussions a été réalisé. Pour ajouter au point de vue des administrateurs, les préoccupations adressées au conseil de quartier par l'entremise des correspondances ont aussi été prises en compte. Ces priorités guideront les actions et les discussions et détermineront les sujets qui seront traités en priorité lors des séances publiques. En voici les grandes lignes :

Sécurité routière :

Faire respecter les limites de vitesse dans le quartier.

Améliorer les comportements des usagers de la route.

Travailler avec la ville pour des aménagements adaptés au Vieux-Bourg.

S'assurer de l'état des installations pour les piétons, les vélos et les autres usagers de la route (trottoirs, rues, marquage au sol, disponibilité des feux pour piétons et des feux sonores, pistes cyclables...)

Développer les connaissances des membres sur les outils disponibles en matière d'aménagements sécuritaires.

Voir, avec un organisme tel que Vivre en ville, si une analyse du territoire pourrait être faite et en ressortir des solutions viables pour le quartier.

Avoir un milieu qui favorise le transport actif (piétons, vélos).

Mobilité nord-sud à développer dans le quartier.

Quartier unique, vivant et animé :

Miser sur le dynamisme des artères principales : L'avenue Royale en priorité et le boulevard Ste-Anne ensuite.

Mettre en valeur les attraits uniques du quartier et les faire rayonner : l'accès au fleuve, l'histoire et l'architecture, et autres à développer.

Appuyer les initiatives d'événements déjà existants sur le territoire et encourager la venue de nouveaux (ex : grands événements tel que des courses).

Communiquer davantage les atouts du quartier, les différents parcs, les restaurants, les activités...

Inciter les gens de l'extérieur du quartier à passer du temps dans le Vieux-Bourg.

Participation citoyenne :

Augmenter la participation citoyenne dans le quartier.

Établir une liste de partenaires du quartier (ex : écoles, garderies, entreprises...) et au-delà des limites du quartier (ex : autres conseils de quartier) et faire une liste de contacts à des fins de réseautage.

Impliquer les jeunes davantage.

Évaluer la possibilité de développer un plan de communication pour atteindre les différents objectifs énoncés.